



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
29 juin 2023

Délibération n° DCM23-07-05P4

**Administration générale – Autorisation
d'exploitation du futur cinéma de Clermont l'Hérault
– Saisine de la Commission Départementale
d'Aménagement Cinématographique (CDACi)**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Marie Sabatier, M. Jean François Faustin, M. Jean-Luc Barral, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Jean-Marie Sabatier à M. Gérard Bessière

M. Jean François Faustin à M. Georges Elnecave

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Franck Rugani à Mme Marie Passieux

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Véronique Delorme

Par délibération du 5 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le choix du délégataire et sur le contenu du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du futur cinéma de Clermont l'Hérault.

Il est ainsi prévu de créer un nouvel établissement comprenant 498 places réparties en 4 salles dans le cadre d'un partenariat entre la Commune, le délégataire choisi et la Société Publique Locale (SPL) « Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie » dont la Commune est actionnaire.

Selon les dispositions de l'article L.212-7 du Code du Cinéma et de l'Image Animée, « sont soumis à autorisation les projets ayant pour objet (...) la création d'un établissement de spectacles cinématographiques comportant plusieurs salles et plus de 300 places ».

Cette autorisation est délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi) instituée à l'article L.212-6-1 du même code.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider que la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi) sera saisie d'une demande d'autorisation concernant la création du futur cinéma de Clermont l'Hérault tel que décrit ci-avant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande d'autorisation, à constituer le dossier correspondant, à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté en commission Culture le 4 juillet 2023.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

avec 20 voix POUR et 8 voix CONTRE [Mme Marie Passieux, M. Franck Rugani représenté par Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho Poncé, M. Salavador Ruiz, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô représenté par Mme Claudine Soulairac, M. Vullierme et M Javourey représenté par Mme Claude Blaho Poncé],

DECIDE que la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDACi) sera saisie d'une demande d'autorisation concernant la création du futur cinéma de Clermont l'Hérault tel que décrit ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande d'autorisation, à constituer le dossier correspondant, à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE